

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/10/2008

Réception par le Prefet : 14/10/2008

Publication : **17 OCT. 2008**



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2008-4-6-1

Séance du vendredi 10 octobre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

DEROGATION AUX CRITERES D'AIDE DU CONSEIL GENERAL - CONSTRUCTION PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR D'UNE FOURRIERE ET D'UN REFUGE ANIMALIER

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de verser une subvention exceptionnelle de 523 800 € à la Commune d'Agglomération de Colmar pour la construction d'une fourrière et d'un refuge animalier à Colmar.

Précise que cette subvention exceptionnelle ne nécessitera pas d'inscriptions budgétaires nouvelles, les crédits seront prélevés sur le programme C032, chapitre 204, nature 20414, fonction 738, enveloppe 107 949.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions